

ORDRE DU JOUR

I/ Commission Finances :

+ Décision Modificative :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Location photocopieur + 1 730.00 €		Travaux agence postale + 1 000.00 €	
Honoraires + 300.00 €		Subvention agence postale	+ 1 000.00 €
Personnel non titulaire + 1 600.00 €		Subvention région Grande Halle	+ 5 000.00 €
Admission non valeur + 63.14 €			
Frais services + 75.00 €			
Remboursement location photocopieur	+ 14 520.00 €		
Remboursement personnel non titulaire	+ 4 676.00 €		
Total : 3 708.14 €	19 196.00 €	Total : 1 000.00 €	6 000.00 €

Adopté à l'unanimité

II/ Bâtiments :

Agence postale : les travaux sont en cours de réalisation, l'ouverture du guichet est prévue le 05 novembre. Le bureau de poste sera ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 17 h et le samedi matin de 09 h à 12 h.

Un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres précisant le lieu les heures et jours d'ouverture, une annonce sera passée au Journal du Centre, des affiches seront distribuées chez les commerçants locaux et aux alentours.

Maison pour séniors : L'Association Âges et Vie Habitat de BESANCON souhaite implanter une maison pour séniors dans notre commune. Le Maire ainsi que les adjoints ont reçu Mme LEVIVIER Cécile qui leur a présenté le projet. L'Association propose une nouvelle forme d'hébergement, une alternative complémentaire à l'EHPAD, pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur village.

Le réseau Âges et vie s'étend aujourd'hui au niveau national. Véritable lieu de soins, âges et vie est un nouveau domicile conçu pour 7 ou 8 personnes âgées seulement. Elles trouvent, auprès d'auxiliaires de vie présentes 24/24h les services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible.

Le lieu de réalisation est prévu au lotissement « Les Charmilles ».

Le certificat d'urbanisme est déposé.

III/ Agents communaux :

- + Mme FORTERRE Angélique** assure les fonctions d'agent d'accueil à l'agence postale d'une commune voisine et s'est portée candidate pour l'agence postale de Fours. Elle a été recrutée par sur proposition de la Poste. Elle sera rémunérée selon l'indice brut 348 et majoré 326 à raison de 15 h par semaine.
- + Cantine** : Les menus seront envoyés aux conseillers municipaux.

IV/ Communauté de Communes Bazois Loire Morvan :

+ Approbation rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

La communauté de communes a adopté le régime de Fiscalité Professionnel Unique (FPU). En 2018 la commune n'a pas voté le taux de la CFE (contribution foncière des entreprises) ni la CVAE perçues dorénavant par la Com-

Com.

La communauté de communes reversera à la commune une compensation soit 24 300 € pour 2019.
(le rapport de la CLECT est disponible en mairie, toute personne intéressée peut venir le consulter)

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le rapport.

V/ Syndicat : SIEEEN

✚ Mr LANFRANCHI Franck, responsable du service d'informations territoriales des collectivités est venu nous présenter le pack services. Cette proposition se déroule en 2 temps :

- un transfert de la compétence TIC (Technologies de l'Information et de la Communication)
- une mise à disposition du patrimoine informatique

Le pack permet de mettre en location les ordinateurs (mairie et écoles) et de renouveler régulièrement le matériel informatique

Le coût de ce service est de 4 676.00 € par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas adhérer au Pack services proposé par le SIEEEN.

✚ Cotisation C.A.U.E : 70.00 €

VI/ Questions diverses :

- ❖ Local facteurs : Après avoir reçu mercredi 02 octobre Mr Lallemand de la Poste, celui-ci propose de faire du local de Fours un îlot, ce qui permettrait de passer de 2 à 5 facteurs.

Vu le transfert de l'agence postale, le bail du bâtiment actuel Bureau de poste est détenu par la branche Réseau du groupe la poste, à partir de novembre 2019 celui-ci passera à la branche courrier du groupe de la poste avec une diminution du loyer de 12 230.00 € à 7 000.00 € par an.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux deux propositions.

- ❖ Centre de Gestion : Médecine du travail

A compter de janvier 2020, un nouveau mode de fonctionnement du Pôle santé sécurité au travail du Centre de Gestion sera mis en place.

La cotisation sera de 1.15 % de la masse salariale et un montant de 93.58 € par agent et par an.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'adhérer à ce nouveau mode de fonctionnement.

- ❖ Subvention Conseil Régional dans le cadre du programme « Espaces Nouveaux ; villages innovants pour les travaux de la Grande Halle : Un dossier de demande de subvention a été déposé en juillet, le comité d'engagement statuant sur les dossiers a donné un avis favorable, le montant de la subvention accordée est de 5 000.00 €

Le prix de location de la Grande Halle (période estivale) est de 50.00 € tables et chaises fournies, un lavabo sera installé.

- ❖ Association La Boule Verte : Mr WEISS nous informe qu'il a eu une demande, d'écartier du caillou sous le hangar. Une réponse leur sera envoyée en leur rappelant que toute demande de travaux doit faire l'objet d'un courrier. A préciser que le hangar ne fait pas parti de la convention et que le fait de mettre du caillou n'engage en rien la Boule Verte à s'approprier ce bâtiment.
- ❖ Plusieurs devis ont été étudiés et acceptés : Achat de guirlandes de Noël pour un montant de : 1 436.60 € TTC

Eclairage à la bibliothèque pour un montant de : 566.08 € TTC

- ❖ Des livres seront offerts en fin d'année aux enfants de l'école de Fours (mêmes critères que l'an passé à savoir : facture établie au nom de la Mairie, réception de la facture en Novembre, montant octroyé 700.00 €)

Séance levée à 22 h 30.

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 04 octobre 2019 a été affiché à la porte de la Mairie le 09 octobre 2019 conformément aux dispositions de l'article 84 de la loi du 05 avril 1984.